Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

☑ de prolongation

□ de prolongation

□ 323-61-376-1-1-632 -- 2-321-2-R 323-11-1, D. 323-2, R 441-10, L 433-1

Exemplaire à adresser à votre EMPLOYEUR ou au POLE EMPLOI

(1) L'accord préclable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre de l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? situation professionnelle : salarié(e) MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : dès réception de ce volet, afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières d'employe nom, prénom ou dénomination sociale : Aprar Oyonnox adresse : 165 Rue des Chérolles, 01100 Veuzial, n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNIII et prescris un arrêt de travail jusqu'au - vendredi 05 avril 2024 - 05/04/2024	n° t ement : épartement de résid oui □ date merci d'établir de votre salarié	: l'attestation de salaire dans le meilleur e).
code postal : ville : pâtiment : escalier : étage : appart 1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre de l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? situation professionnelle : salarié(e) MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : dès réception de ce volet, afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières d'employe nom, prénom ou dénomination sociale : Aprar Oyonnox adresse : 165 Rue des Chérolles, O1100 Veuzial, n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNII • et prescris un arrêt de travail jusqu'au - vendredi 05 avril 2024 - 05/04/2024	n° t ement : oui □ date merci d'établir de votre salarié ur SAS OYONNA	code d'accès à la résidence : l'attestation de salaire dans le meilleur e).
pâtiment: escalier: étage: appart 1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette odresse se situe hors de votre de l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers? situation professionnelle: salarié(e) MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR: dès réception de ce volet, afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières d'employe nom, prénom ou dénomination sociale: Aprar Oyonox adresse: 165 Rue des Chérolles, O1100 Veyzial, n° téléphone: les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom): VANNIII et prescris un arrêt de travail jusqu'au - vendredi 05 avril 2024 - 05/04/2024	ement : oui date merci d'établir de votre salarié	code d'accès à la résidence : l'attestation de salaire dans le meilleur e).
Situation professionnelle : salarié(e) MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : dès réception de ce volet, afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières d'employe nom, prénom ou dénomination sociale : Aprar Oyonnax adresse : 165 Rue des Chérolles, 01100 Veuziar, n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNIII • et prescris un arrêt de travail jusqu'au vendredi 05 avril 2024 - 05/04/2024	merci d'établir de votre salarié our SAS OYONNÉ	l'attestation de salaire dans le meilleur e).
l'employe nom, prénom ou dénomination sociale : Aprar Oyonnox adresse : 165 Rue des Chérolles, O1100 Veyziar, n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNII • et prescris un arrêt de travail jusqu'au 1 e de d	ur SAS OYONNA	
nom, prénom ou dénomination sociale : Aprar Oyonnax adresse : 165 Rue des Chérolles O1100 Veyziar, n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNII • et prescris un arrêt de travail jusqu'au • et prescris un arrêt de travail jusqu'au	SAS	×
e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNII et prescris un arrêt de travail jusqu'au 6 et prescris un arrêt de travail jusqu'au 6 et prescris un arrêt de travail jusqu'au 7 endredi 05 avril 2024 7 05/04/2024		×
les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom): VANNII • et prescris un arrêt de travail jusqu'au - 05/04/2024	s médicaux	
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : VANNII • et prescris un arrêt de travail jusqu'au - 05/04/2024	s médicaux	
 et prescris un arrêt de travail jusqu'au 05/04/2024 		
en rapport avec un état pathologique résultant de la grossesse en rapport avec un accident du travail, maladie professionnelle	☐ date A	T/MP :
sorties autorisées : oui ☑ à partir du : 03/04/2024 sorties sans restriction : oui ☐ à partir du : activité(s) autorisée(s) : oui ☐ à partir du : • et prescris un temps partiel / travail aménagé pour raison médica	ale du :	au : '/MP :
Identification du praticien (nom et prénom) BRECHET NOELIA	te: 03/04/202	Dr Noelia Pro-
Identifiant : 10101958873 Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Information"		ianvier 1978 modifiée, your disposez d'un droit d'ac

Vous êtes salarié(e): Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur.
 Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.

- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT : Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

ATTENTION: En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant. Cas particulier en cas d'arrêt suite au décès d'un enfant ou d'une personne à charge de moins de 25 ans : dans les 13 semaines suivant le décès, aucun délai de carence ne sera appliqué pour le premier arrêt de travail.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code Référence transmission : AAT-AS-013811361-240403-111901-873

